N°228 La feuille de SOUS

Lettre d'information de Conseil Absolu - janvier 2026

EDITORIAL

Fausses routes

Je sais que je vous rebats les oreilles avec la dette de la France, mais ce sujet me semble aussi central pour vous en tant que citoyens, que pour vous en tant qu'épargnants.

En quinze ans, la note de la dette française est passée de AAA à A+ (perte de 4 rangs), révélant une dégradation structurelle des comptes publics.



Dans le même temps un pays comme le Portugal est passé de BB (obligations spéculatives) à A+ (gain de 5 rangs). Le Portugal emprunte aujourd'hui à des taux moins élevés que la France.

Un récent sondage indique que 77% des français jugent préoccupante la situation budgétaire. Ils sont presque autant à vouloir réduire les dépenses de l'Etat pour y remédier et sont très opposés à une hausse générale des impôts. Mais il n'est pas question de réduire les dotations de l'éducation, de l'armée ou de la police (les dépenses de santé disposent de leur budget autonome, celui de la Sécurité Sociale). Les français veulent réduire les dépenses des ministères et des agences de l'Etat et davantage de lutte contre la fraude (ce qui est contradictoire puisque cela passerait par davantage de fonctionnaires). Or les dépenses de fonctionnement des ministères représentent environ 9% du budget de l'état, stables depuis 50 ans. La masse salariale de l'Etat représente un peu plus de 12% du PIB contre 10% dans les années 70 (cette hausse provient des cotisations sociales, hors cotisations, ce chiffre a baissé). Cela inclus tous les fonctionnaires : l'administration centrale, locale et hospitalière. Certes, c'est supérieur de 20% à la moyenne des autres pays européens mais certaines missions publiques y sont parfois déléguées au privé. Les données de l'OFCE montrent que la dégradation des comptes publics provient avant tout d'une baisse de 2,5 points de PIB des impôts (suppression de la taxe d'habitation, baisse de l'IS et de la fiscalité du capital). Viennent ensuite la hausse des dépenses de l'état (surtout défense et éducation) puis celles des dépenses de santé et la charge de dette.

La réalité est parfois dure à avaler.

L φ

Rassurez-vous, je ne fais pas la promotion d'un parti politique, mais je reviens, comme chaque début d'année sur les changements fiscaux apportés par les lois de finance.

Après l'échec de M. BARNIER en 2024, la loi de finance pour 2025 avait été passée en catimini en février avec la promesse de Monseigneur BAYROU d'un conclave pour discuter de la réforme des retraites. Aucune fumée blanche n'en était sortie, et son instigateur avait fui par la cheminée à la rentrée…

M. LECORNU a dû laisser sa loi être débattue à l'assemblée, ne pouvant s'offrir le luxe d'un 49.3, faute de majorité derrière lui. S'en sont suivis 3 mois de loisirs créatifs dans les deux chambres où les partis ont joué au petit chimiste façon druides gaulois ayant oublié la potion magique...

« Et si on taxait davantage les successions ? »



« Ah, non, c'est explosif… ».

Taxation de la plus-value de la résidence principale ?



« Les français n'en veulent pas ».



Comme je l'envisageais dans la FdS de novembre dernier, l'examen de la loi de finance et de sa cohorte d'amendements s'est donc terminé en eau de boudin. Les niches fiscales, sont plus que jamais sur la sellette et notamment les 3 principales : le crédit d'impôt recherche (CIR), l'emploi à domicile et l'abattement de 10% sur les retraites. Grâce au CIR, la France est classée depuis plusieurs années (dont en 2024 et 2025) au 1er rang européen pour l'accueil des investissements internationaux en R&D (Baromètre EY). Compte tenu des charges salariales dans notre pays, le CIR a également un rôle de maintien de la compétitivité des emplois qualifiés. A contrario ces effets sur l'innovation en France restent limités. Les entreprises bénéficient souvent d'un effet d'aubaine. Enfin, par emploi créé (ou maintenu), le CIR coûte très cher…

Pour ce qui concerne l'emploi à domicile, le rebond du travail dissimulé pourrait faire perdre davantage en TVA et en cotisations sociales que ne coûte le crédit d'impôt.

Parmi les niches fiscales que le gouvernement avait proposé de supprimer, on trouvait l'exonération d'IR de la somme perçue par un récipiendaire du prix Nobel : cela ne doit pourtant pas être la niche fiscale la plus onéreuse !…

La loi de finance pour la sécurité sociale a, elle, bien été adoptée, et pour cause, elle détenait les clés de la réforme des retraites. Pour arracher un vote du parti socialiste, le premier ministre a dû accepter un gel jusqu'en janvier 2028 de la réforme. Pour les personnes nées entre 1964 et 1968, elles pourront partir entre 1 et 3 mois plus tôt ! Pour celles nées postérieurement, l'âge légal reste à 64 ans.

Nous sommes vraiment dans le symbole… Cette modification sera financée par une moindre revalorisation des pensions de retraite et une "contribution exceptionnelle" d'environ 1 Mds€ imposée aux mutuelles (qui ont déjà prévenu que cela entraînerait une hausse des cotisations pour les assurés estimée à 4 % en moyenne)… Toutes les baisses de dépenses initialement envisagées par le gouvernement : passage de la franchise par boîte de médicament de 1€ à 2 € (avec un plafond annuel à 50€), la hausse du ticket modérateur (le reste à charge dans un acte médical) ont été abandonnées en rase campagne. En revanche, on trouve une hausse de la CSG sur certains revenus et plus-values du capital dont le taux passe de 9,2 % à 10,6 % (faisant passer le total des prélèvements sociaux de 17,2 % à 18,6 %). Ne sont pas concernés l'assurance-vie, les PEL et PEP ni l'immobilier locatif. En revanche, les comptes titres (revenus et plus-values), les dividendes des sociétés non cotées, les revenus des locations meublés et cession de crypto actifs sont concernés. Cette mesure devrait rapporter 1,5Mds€… loin de combler le déficit de la sécurité sociale prévu à 17Mds€ cette année.
Nous avons parlé des niches fiscales (celles qui concernent le budget de l'état), parlons des niches sociales et notamment de la principale : les réductions de cotisations sur les bas salaires (ex CICE, mais qui avaient commencé bien avant - dès 1993), que beaucoup qualifient d'aide aux entreprises, puisqu'elle concerne les cotisations patronales. L'objectif est d'abaisser le coût du travail pour permettre aux produits et services français d'être compétitifs et de réduire le chômage des salariés les moins qualifiés.
Leur coût est titanesque : environ 75 à 80 milliards d'euros prévus pour 2026 et entraînent une « trappe à bas salaire ». L'augmentation des salariés au SMIC est si coûteuse en charges que nombre d'entre eux restent dans la fourchette de réduction maximale qui se situe en en-deçà de 1,6 SMIC. 35% des français perçoivent moins d'1,4 SMIC. 2/3 des français sont entre 1 et 2 SMIC. A 2 SMIC les charges sociales sont 2 fois plus élevées que pour 1 smicard. Ainsi, ce dernier coûte environ 1900€, tandis qu'un salarié à 2x le SMIC coûte à l'employeur près de 5000€ ! Le poids des cotisations patronales passent d'environ 4 % à 42 % du brut ! Les cotisations salariales sont à peu près identiques (22% environ au SMIC et 24% au double). C'est un outil de politique de l'emploi, pas de redistribution.



La « smicardisation » de la société française a été renforcée par la forte revalorisation du SMIC pendant les dernières années de forte inflation qui l'a fait monter plus vite que les salaires supérieurs à tel point que désormais la France est le pays d'Europe ou l'écart entre le salaire médian et le SMIC est le moins élevé (avec le Portugal). Le « rattrapage » des salariés qualifiés par le SMIC est, évidemment, une source de frustration.
Ces sujets sont capitaux pour notre modèle social. On voit que le chômage a été réduit ces dernières années grâce au développement de l'apprentissage et des micro-entrepreneurs. Dans un cas comme dans l'autre, ce sont des contournements des cotisations sociales « normales ». La France a le taux de cotisations patronales le plus élevé de l'OCDE. Les cotisations salariales sont aussi parmi les plus élevées. Malgré cela, le système de santé français se dégrade car les besoins d'une population vieillissante augmentent et les innovations médicales coûtent cher. Les études estiment entre +30 et +40% de dépenses supplémentaires dans les 10 prochaines années, avec une évolution probablement très faible de la population active. La privatisation progressive de notre système de santé semble assez inéluctable…
Pour diminuer le coût des allégements de charges et lutter contre la trappe à bas salaire, la loi de financement de la sécurité sociale a acté une refonte de ces allégements :

- Le SMIC reste largement exonéré mais les exonérations diminues plus rapidement jusqu'à 1,6 SMIC, et moins rapidement jusqu'à 3 SMIC. Le cap des 1,6 SMIC est donc effacé.
- Pour les apprentis : Les exonérations de cotisations sociales pour les entreprises employant des apprentis sont réduites pour les salaires supérieurs à 50 % du SMIC.

Autres nouveautés apportées par la loi de finance sur la sécurité sociale :

- un congé de naissance vient s'ajouter au congé parental. Il dure au maximum 2 mois par parent (qui peuvent le prendre en même temps ou successivement) et est assez généreux : 70 % du salaire net le premier mois et 60% le second, avec un plafond.
- Les fauteuils roulant sont désormais intégralement pris en charge.
- Une hausse du nombre de personnes prodiguant des soins à domicile et des capacités d'hébergement pour les personnes âgées.

La loi spéciale qui permet de « tenir » en l'absence de budget n'est pas, contrairement à d'autres pays européens, une simple reconduction du budget de l'année précédente. C'est un régime dérogatoire minimaliste. Seules les missions essentielles sont financées. Ainsi Ma Prime Renov' qui avait déjà été suspendue en septembre pour raisons budgétaire est à nouveau totalement à l'arrêt. Le montant du RSA, l'AAH et des aides au logement, ne seront pas revalorisés au 1er avril si un budget n'est pas voté d'ici là, le barème de l'IR non plus. Les discussions pour un impôt sur la fortune improductive, la taxation des holdings patrimoniales et le remplacement de l'abattement de 10% sur les retraites ont donc repris... Attendons de voir ce qui va en sortir.